

Un double-parrainage

par Michel Koebel

Sociologue, maître de conférences à l'Université de Reims Champagne Ardenne

Auteur de : Le pouvoir local ou la démocratie improbable, Bellecombès-en-Bauges, Editions du Croquant, 2006 (disponible sur <http://atheles.org/editionsducroquant>).

Plusieurs candidats souhaitant se présenter aux prochaines élections présidentielles se plaignent de ne pas pouvoir rassembler les cinq cents signatures nécessaires pour être autorisé à concourir. Certains d'entre eux font même état de pressions sur les élus pour les dissuader de parrainer les « petits candidats ». Les élus locaux susceptibles de présenter un candidat sont pourtant nombreux (43 416 en tout aujourd'hui) et ils sont pour la plupart loin des enjeux politiques partisans.

Certes la publicisation des parrainages au Journal Officiel (accessible sur internet) transforme cet acte en un véritable engagement public, et, les échéances des élections municipales se rapprochant, il n'est pas peut-être pas facile pour les maires d'afficher la présentation de tel ou tel candidat, ce qui souvent revient à défendre les opinions dudit candidat.

Certes, des pressions peuvent provenir également d'élus influents sur le plan local (conseillers généraux, parlementaires), ou encore des hommes forts du parti sur les maires encartés, mais ces menaces sont le plus souvent implicites, perçues plus qu'exercées.

Cependant, nous pensons que d'autres raisons plus fondamentales existent. C'est notamment le type de légitimité des maires des petites communes qui peut expliquer leurs hésitations. Les élections présidentielles correspondent à des enjeux politiques nationaux, avec quelques relents internationaux, fortement politisés, au sens où elles mettent en jeu des partis politiques et toutes les ressources qu'ils procurent, mais aussi au sens où, pour exister, un candidat à la présidentielle doit savoir se différencier et prendre des positions politiques tranchées sur de nombreux sujets ; au sens enfin où les candidats doivent être des professionnels de la politique ou, au moins, des personnalités ayant déjà une grande notoriété et disposant d'un réseau de militants prêts à travailler pour elles.

Le problème des signatures est le suivant : parmi toutes les catégories d'élus pouvant présenter (c'est-à-dire parrainer) un candidat, certains sont devenus des professionnels de la politique. Ils font partie des élites locales ou nationales qui ont fait de la politique leur activité principale : les parlementaires bien entendu, la plupart des conseillers régionaux et généraux, mais aussi les maires des villes, disons à partir de 10 000 habitants (cette barre n'est pas précise mais elle a eu tendance à descendre durant ces dernières décennies). Or ce sont ces élus-là qui sont les plus politisés : ils doivent d'ailleurs la stabilisation de leur carrière à leur appartenance à un parti politique. Notre démocratie est ainsi faite (on pourrait ajouter : bien mal faite) : seuls les grands partis détiennent la plupart de ces positions de pouvoir. Du coup, il est quasiment impossible à ces élus de parrainer des candidats qui s'inscrivent contre le candidat de leur propre parti (sauf si le parti décide, stratégiquement, d'autoriser plus ou moins ouvertement telle ou telle candidature).

Mais ces élus, plus politisés que les autres, ne représentent que 5 à 10 000 personnes, c'est-à-dire à peine 20% des parrainages possibles. Alors qu'est-ce qui empêche les autres élus de signer ? Et notamment les 21 135 maires des communes de moins de 500 habitants ?

[Pour mémoire : 57,5% des communes françaises ont moins de 500 habitants et représentent 8% de la population française ; 76,0% des communes françaises ont moins de 1 000 habitants et ne regroupent que 15% de la population française]

Le problème – et c'est assez paradoxal – est que les élus des petites communes, et, de manière plus générale, les non-encartés, ont construit leur notoriété et leur légitimité locales contre ce qu'ils appellent la « politique politicienne », contre la politisation des débats, sur une vision

pragmatique d'une politique « au sens noble du terme », au service des gens, et par là incompatible avec un soutien à un candidat aux élections présidentielles, dont les opinions sont diffusées nationalement et dont le pédigrée politique, s'il n'est pas annoncé par le candidat lui-même, le sera très vite par ses concurrents, avec la complicité des journalistes qui ont été formatés par (et pour) les logiques du champ politique national, dans lequel on est sommé de trouver une place dans l'échiquier politique. D'où l'hésitation des maires, qui dépasse la peur d'éventuelles représailles ou de sanctions électorales : au final, signer, c'est en quelque sorte renier ce qui les a construit localement.

Comment sortir de l'impasse ?

On a parlé ces dernières semaines de donner la possibilité d'un parrainage populaire (un ou deux millions de signatures de citoyens) : cela me paraît difficile à mettre en œuvre. On a parlé de rendre les parrainages anonymes : dans une époque où l'on veut aller vers plus de transparence, cet argument est-il recevable ?

Peut-être existe-t-il une autre solution, nécessitant une petite modification de la législation sur les parrainages. De nombreux maires – notamment dans les petites communes – préfèrent ne parrainer personne plutôt que d'être catalogués sur l'échiquier politique, et ce dans des positions considérées comme extrémistes. Pourtant, ils accepteraient peut-être de faire le pas plus facilement s'ils n'étaient pas limités à un seul choix. Pourquoi ne pas donner à chaque élu deux choix de parrainages possibles ? Cela leur permettrait de sortir de leur dilemme : en choisissant deux candidats opposés, ils pourraient donner des gages de leur neutralité – image qu'ils tiennent tant à montrer d'eux-mêmes. Et cela permettrait aux encartés de faire leur devoir vis-à-vis du parti auquel ils appartiennent, tout en leur laissant une seconde possibilité.

Reims, mars 2007